



## Héritier handicapé et aide sociale

-----  
Par Visiteur

Mon fils handicapé dont je suis la tutrice va hériter de sa grand-mère ( son père est décédé ) Il bénéficie d'une aide de la sécurité sociale pour un accueil de jour en foyer de vie . Le conseil général peut-il récupérer son héritage ? Il s'agit d'une somme de 20000 euros .Si oui peut-il renoncer à celui-ci ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Le conseil général peut-il récupérer son héritage ? Il s'agit d'une somme de 20000 euros .Si oui peut-il renoncer à celui-ci ?

Pour quelle raison le conseil général prendrait son héritage?

Cordialement